



PLAN LOCAL D'URBANISME DE THANNENKIRCH

ANNEXES SANITAIRES

PLU ARRETE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du 25/09/2019

A THANNENKIRCH, le
M. Dominique-Ernest CARETTE, le Maire

Le Maire,
Dominique-Ernest CARETTE



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

www.ote.fr

1. Eau potable

1.1. COMPETENCE

L'alimentation en eau potable est une compétence assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, St-Hippolyte et environs, qui est un syndicat intercommunal à vocations multiples.

En 2018, il approvisionne en eau potable les communes de Bergheim, Rodern, Rorschwihr, St-Hippolyte et Thannenkirch.

Le syndicat exerce les compétences suivantes : production, transport, protection des points de prélèvement, stockage et traitement.

La commune de Thannenkirch assure la distribution d'eau potable.

1.2. CAPTAGE – TRAITEMENT – STOCKAGE

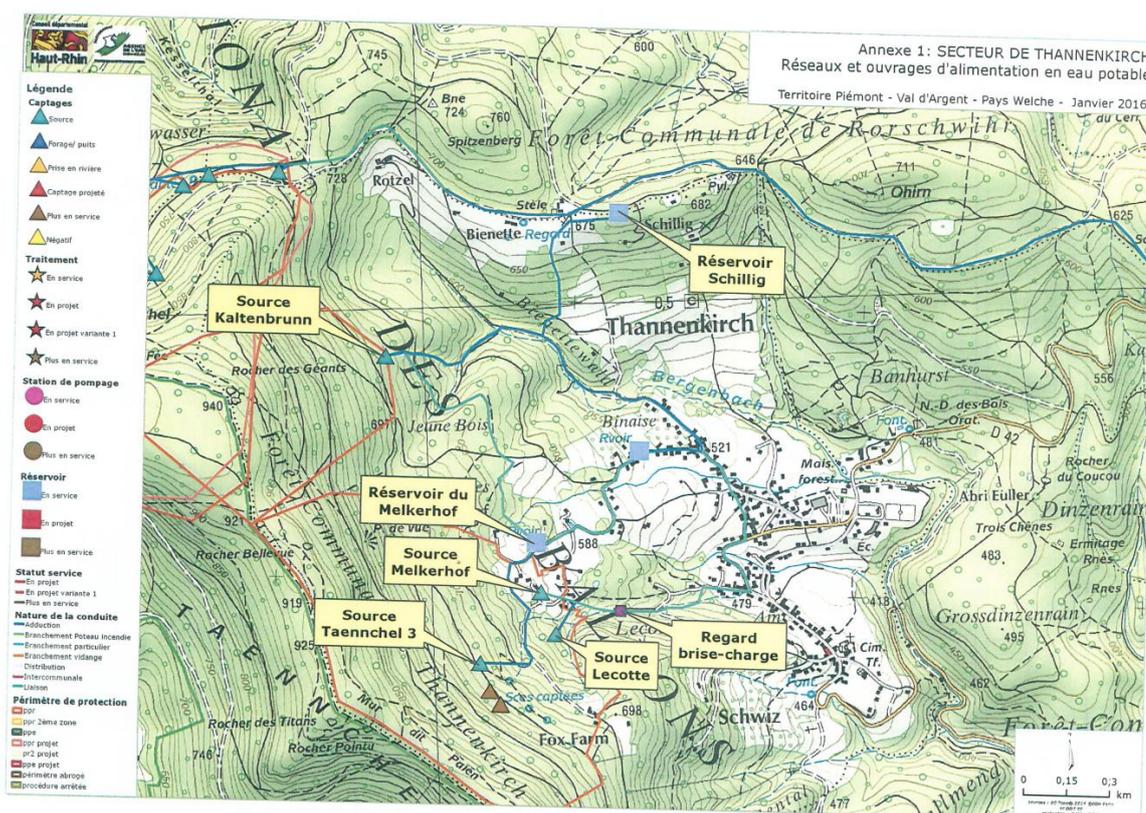
L'eau provient de plusieurs forages qui disposent chacun de périmètres de protection rapproché et éloigné.

Ils sont situés à l'est du territoire communal (cf carte page suivante).

L'eau est distribuée sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, aux réservoirs et sur le réseau de distribution. L'eau est de très bonne qualité microbiologique.

L'eau produite et distribuée par le S.I.E de Bergheim, St-Hippolyte et environs est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur.

Le territoire communal est concerné par plusieurs périmètres de protection rapprochée de captage d'eau.



Localisation des sources et des réservoirs alimentant le territoire communal



1.3. SCHEMA DES RESEAUX

Voir plans

2. Assainissement

2.1. COMPETENCE

La collecte et le transport des eaux usées sont assurés par la commune de Thannenkirch.

Elles sont traitées par la station d'épuration de Bergheim, exploitée par le Syndicat Intercommunal des eaux de Bergheim, St-Hippolyte et environs.

2.2. ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

La commune dispose d'un zonage d'assainissement collectif approuvé.

2.3. SCHEMA DES RESEAUX

Voir plans

2.4. OUVRAGE D'EPURATION

La station d'épuration de Bergheim assure également l'assainissement des communes de Rodern, Rorschwihr, St-Hippolyte et Thannenkirch. Elle a une capacité de traitement de 18 000 équivalents/habitants et fonctionne par traitement de boue activée à aération prolongée.

Les eaux douces de surface sont rejetées dans le Bergenbach.

3. Ordures ménagères

3.1. COMPETENCE

La collecte des ordures ménagères est assurée par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé qui a fait le choix, depuis 2002, de la pesée embarquée.

Il s'agit d'une solution équitable qui répartit les coûts en fonction du poids réel des déchets que chacun produit. C'est une politique qui porte ses fruits: la moyenne des ordures ménagères collectées par camion poubelle est de 132 kg par habitant dans le Pays de Ribeauvillé contre 327 kg pour la moyenne française.

3.2. COLLECTE

La collecte des ordures ménagères est effectuée de manière hebdomadaire, et bimensuelle pour le tri sélectif.

La Communauté de Communes mène ponctuellement des opérations exceptionnelles: collecte de déchets d'amiante-ciment, collecte de pneus, commande groupée de composteurs ou de lombricomposteurs...

Déchèterie

Deux déchèteries sont accessibles aux habitants de Thannenkirch, à Ribeauvillé et à Riquewihr.

Points d'apport volontaire

De nombreux points d'apport volontaire pour le verre, le papier et les vêtements usagers sont implantés sur le territoire communal :

3.3. TRAITEMENT

Les bios déchets sont méthanisés sur le site d'Agrivalor à Ribeauvillé. Le coût de traitement est inférieur à celui des ordures ménagères incinérées (54,2€ HT la tonne de bios déchets méthanisée pour 70,51€ HT la tonne d'ordures ménagères incinérée).